

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA19-10-0010

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2019, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RGCA19-10-0010 Règlement afin d'autoriser l'utilisation du bâtiment situé sur le lot 1 413 417 du cadastre du Québec, soit le 11040 et 11042, avenue de London à des fins de ressource intermédiaire.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement et est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 11 septembre 2019.

La secrétaire d'arrondissement,



Marie Marthe Papineau, avocate